

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 AVRIL 2015

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint François du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 13 avril 2015 à 20h00.

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Thérout, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
Mme Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i.  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 10 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance avec un moment de silence en la mémoire de madame Claire Pelletier et Mgr Jean-Claude Turcotte, Cardinal, et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**15-04-59**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**15-04-60**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2015**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2015;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2015 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**15-04-61**

**5. Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 11<sup>e</sup> année et dépôt dans un compte distinct**

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 66 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2015 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

CONSIDÉRANT que la résolution 14-04-71 prévoyait de continuer d'amasser 6 000 \$ par année, même après les 10 années qui avaient été prévues initialement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

**15-04-62**

**6. BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière et au terrain de jeu**

CONSIDÉRANT que l'achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s'effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois);

CONSIDÉRANT qu'au terrain de jeu, une toilette chimique sera également nécessaire du milieu juin au milieu septembre (3 mois);

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que BPN Environnement, offre la location d'une toilette chimique au montant de 134 \$ mensuellement, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, pour une période de 4 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015;

DE LOUER une toilette chimique pour le terrain de jeu du 15 juin au 15 septembre 2015;

DE FAIRE la location des toilettes auprès de la compagnie BPN Environnement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien - Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-63**

### **7. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l'action bénévole**

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, le maire Pierre Yelle, proclame par la présente que la semaine du 12 au 18 avril 2015 est la «Semaine de l'action bénévole 2015» dans notre municipalité;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE PLUS, le maire invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**15-04-64**

## **8. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles**

CONSIDÉRANT que la «Semaine de l'action bénévole 2015» se déroule du 12 au 18 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'événement avec les bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes sans but lucratif» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-65**

## **9. Services E.R. Extermination – Mandat d'arrosage des édifices municipaux et ponton**

CONSIDÉRANT que Services E.R. Extermination offre ses services pour la saison estivale 2015, concernant l'arrosage, afin d'enrayer les araignées;

CONSIDÉRANT que les coûts et les postes budgétaires sont les suivants :

➤ Bureau municipal (02-130-00-522)	275,00 \$
➤ Garage municipal (02-320-00-522)	140,00 \$
➤ Bibliothèque (02-702-30-522)	140,00 \$
➤ Centre communautaire (02-701-20-522)	180,00 \$
➤ Usine (02-414-00-522)	100,00 \$
➤ Ponton (02-622-00-447)	100,00 \$

CONSIDÉRANT que le coût total est de 935,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires ci-haut mentionnés les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**15-04-66**

**10. Fauchage au centre communautaire pour l'été 2015**

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Crevier de la Ferme Crevier & Fils enr. offre ses services concernant le fauchage au centre communautaire pour l'été 2015 au montant de 210,00 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) coupes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la Ferme Crevier & Fils enr. pour un montant de 210,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et que les travaux soient effectués environ le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2015;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-67**

**11. Afficheur de vitesse – Signalisation Kalitec inc.**

CONSIDÉRANT que Signalisation Kalitec Inc. nous a soumis une soumission pour l'achat d'un afficheur de vitesse, le support, une batterie et un chargeur électronique;

CONSIDÉRANT que la soumission incluant tous les équipements, les frais de transport et les taxes, s'élève au montant de 5 875,22 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Équipement municipal » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-68**

**12. Mandat RCGT-Vérification reddition de comptes réseau routier 2014**

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton offre ses services pour la vérification de la reddition de comptes du réseau routier 2014;

CONSIDÉRANT que l'offre de services s'élève à plus ou moins 825 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat ci haut mentionné;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et de payer la facture présentée à la fin du mandat;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-69**

### **13. Schéma de couverture de risques en incendie – Adoption du rapport 2014**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, nous devons compléter le rapport d'activité annuelle, concernant les exigences à rencontrer selon notre schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété pour l'année 2014 et signé par la directrice générale et le maire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le rapport annuel 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le rapport annuel 2014 complété par la directrice générale et signée par celle-ci et le maire;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à M. Martin Houle, préventionniste, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**15-04-70**

### **14. Lettre d'appui à l'Église Saint-François-Xavier de Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT qu'il y a une inégalité représentative, au niveau de l'administration de la Fabrique de Ste-Marguerite-d'Youville, et qu'il ne sera jamais possible pour l'Église de Saint-François-du-Lac de faire avancer les dossiers de restaurations et préservations à cause de la répartition des votes qui sont deux (2) pour Saint-François-du-Lac et 4 pour les autres;

CONSIDÉRANT que cette situation a fait échouer le projet de restauration de l'orgue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac appui l'Église Saint-François-Xavier concernant l'inégalité représentative au niveau de l'administration de la Fabrique de Ste-Marguerite-d'Youville;

QUE le conseil municipal demande qu'une répartition représentative équitable soit instaurée;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal demande aux responsables de notre église de reprendre les démarches auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec afin d'obtenir les subventions pour la restauration de l'orgue;

QU'une lettre d'appui accompagne ladite résolution et que le tout soit acheminé à la Fabrique de Ste-Marguerite-d'Youville et en copie conforme à Mgr. André Gazaille, Évêque de Nicolet.

### 15-04-71

#### **15. Powwow d'Odanak 2015 – Demande de commandite**

CONSIDÉRANT que le conseil de bande des Abénakis demande une collaboration afin de commanditer leur 56<sup>e</sup> Powwow qui se tiendra du 3 au 5 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal est favorable à la réalisation de cette fête et désire contribuer pour un montant de 200 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

### 15-04-72

#### **16. Moisson Mauricie – Brunch bénéfice**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec organise un brunch bénéfice annuel le 17 mai 2015 au Centre des congrès de l'Hôtel Delta de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le coût d'un billet est de 30 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le brunch bénéfice annuel de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 60 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

### 15-04-73

#### **17. Génie civil de la MRC de Nicolet-Yamaska – Paiements des services 2014**

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous a émis les factures pour les services de génie civil utilisés en 2014, et que le montant s'élève à 9 869,72 \$ au total, et le tout sans taxe;

CONSIDÉRANT que ce montant a déjà été enregistré comme compte à payer au 31 décembre 2014 et que le paiement doit être appliqué directement aux comptes à payer fournisseurs;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 55-131-00-000 « Comptes à payer fournisseurs » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-74**

## **18. Mandat aux Entreprises d'électricité D.A. inc. – Centre communautaire et local des loisirs**

CONSIDÉRANT qu'il y a 23 fluorescents existants à enlever et à remplacer ainsi que 2 fluorescents à ajouter dans l'immeuble du centre communautaire et que Entreprises d'électricité D.A. inc. offre ses services pour un montant de 2115 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs prises à installer au local des loisirs au centre communautaire, qu'il y a une réparation de sentinelle et une réparation d'un œil magique, et que Entreprises d'électricité D.A. inc. offre ses services pour un montant de 2410 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-04-75**

## **19. Demande de dérogation mineure – M. Jean-Louis Lambert**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Louis Lambert demande une dérogation mineure afin de faire accepter, une marge de recul avant de 5.12 mètres, alors que la marge prescrite pour cette propriété est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 349-24 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est pour permettre une transaction sur l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure tel que présentée par monsieur Jean-Louis Lambert et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

15-04-76

### 20. Mandat à Aquatech – Étalonnage du poste de pompage principal

CONSIDÉRANT que la compagnie Aquatech offre ses services pour effectuer l'étalonnage annuel obligatoire du poste de pompage principal;

CONSIDÉRANT que la soumission s'élève au montant de 805 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les travaux pour la réparation de la pompe;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-522 « Entretien - Usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-04-77

### 21. Les Pompes JP – Réparation d'une pompe à la station Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Pompes JP de Vaudreuil Dorion offre ses services pour la réparation de la pompe à la station Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la soumission s'élève au montant de 1 316,78 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les travaux pour la réparation de la pompe;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-522 « Entretien - Usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

### 22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

### 23. AFFAIRES NOUVELLES

15-04-78

### Gestion des bouées 2015, 2016 et 2017 – Soumission pour l'installation et l'enlèvement des bouées

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville est mandataire en lien avec la gestion des bouées sur la rivière Saint-François pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac et la Communauté d'Odanak;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux entrepreneurs qui ont été contactés afin de déposer une soumission qui comprend la pose, l'enlèvement, l'entreposage et l'entretien des bouées sur la rivière Saint-François pour les années 2015, 2016 et 2017 et que Excavation des Îles Inc. a offert ses services pour un montant de 32 895 \$ taxes en sus pour les trois (3) années (11 511,88 \$ net par année);

CONSIDÉRANT que les coûts engagés dans la gestion des bouées seront partagés entre la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la Communauté d'Odanak et la Municipalité de Pierreville selon la population de chacune et que la part de notre municipalité représente 4 943,70 \$ net pour chacune des années 2015, 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la Municipalité de Pierreville à signer le contrat au nom de notre municipalité pour un montant de 32 895 \$ taxes en sus;

DE S'ENGAGER à payer notre part annuelle de 4 943,70 \$ pour chacune des années 2015, 2016 et 2017;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **24. RAPPORT DES COMITÉS**

Madame Julie Bouchard, conseillère, les conseillers municipaux ainsi que monsieur Pierre Yelle, maire, donnent rapport de leurs comités respectifs. Le conseil municipal mentionne également qu'il y aura affichage du poste de secrétaire-réceptionniste par voie de publication dans le journal l'Annonceur.

**15-04-79**

## **25. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
5059	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	348.28
5060	Accommodeur St-François (Essence - Mars 2015)	132.66
5061	Annonceur (L) (Publication semaine des bénévoles)	80.48
5062	Aquatech (Exploitation ouvrages eau usée – Mars/avril 2015)	1 690.14
5063	BPR-Infrastructure inc. (Honoraires selon entente)	232.83
5064	Buroplus (Fournitures de bureau)	663.02
5065	Chagnon Jacques (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5066	Commission de la santé sécurité du travail (Ajust. 2015)	624.39

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5067	Dufault Gérard (Déneigement localisation tuyau au garage)	40.00
5068	Emco Corporation (Abreuvoir à eau )	632.36
5069	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	7 696.45
5070	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Ent. luminaires)	666.91
5071	Equipements Raydan (Habits jetables -Usine)	41.16
5072	Essa-Tech Inc. (Localisation de fuite d'eau)	379.42
5073	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Mars)	56.00
5074	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Mars 2015)	335.00
5075	Georadar détection inc. (Localisation de fuite d'eau)	1 207.24
5076	Yvon Girard (Service dégel de 5 entrées d'eau)	2 100.00
5077	Gouin Guy (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5078	Guilbault Jessica (Remboursement pour Joaquim Coté)	100.00
5079	Hibon inc. (Filtres -Usine)	174.76
5080	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars 2015)	1 049.27
5081	Hydro Performance (Dégivrage tuyau au 285 Notre-Dame)	445.53
5082	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Mars)	478.57
5083	Latraverse Hélène (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5084	Morvan Jacques (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5085	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Mars.)	39 600.33
5086	Niquet Marcel (CCU 09 avril 2015 et mémoire ordinateur)	77.26
5087	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	329.14
5088	Pompes JP (Les) (Remplacement connection du régulateur)	1 046.27
5089	Régie incendie Pierreville-St-Francois (72 Ile St-Jean)	1 922.12
5090	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Janvier, février et mars )	32 387.73
5091	Théroux Pascal (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5092	Trottier Frédérique (Remb. Edouard et Eloise Lefebvre)	58.46
5093	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	300.00
5094	Wolseley Canada inc. (Pièces réparation fuite)	969.77
5095	Yelle Pierre (CCU 09 avril 2015 - 1 dossier)	30.00
5096	Piché Paul (Allocation cellulaire - Avril 2015 )	25.00
5097	Dufault Gérard (Déneigement Édifices - Avril 2015)	1 441.00
5098	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - Avril)	200.00
5099	Comité des Loisirs (Subvention - Comité des Loisirs)	10 000.00
5100	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	2 000.00
5101	Régie de gestion des matières résiduelles (Avril)	13 240.67
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>122 952.22</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

#### CH # FOURNISSEURS

5044	Comité des résidents Foyer Lucien Shooner (Bercethon)	25.00
5045	COGESAF (Adhésion 2015)	50.00
5046	Dufault Gérard (Déneig. bornes-fontaines & entrée d'eau)	320.00
5047	ANNULÉ	0.00

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5048	Société Canadienne du cancer (Quilleyton - Relais pour la vie)	100.00
5049	Péloquin Peggy (Remb. - Commissaire à l'assermentation)	37.75
5050	Société canadienne des postes (Frais postal - Avis)	123.02
5051	Latraverse Hélène (Remb. – Gants et fournitures de bureau)	92.65
5052	Bell Canada (Téléphones édifices - Mars 2015)	731.90
5053	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2015)	101.44
5054	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Avril 2015)	1 590.72
5055	Comme Autrefois (Arrangement fleurs - Décès Claire)	114.98
5056	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Mars 2015)	3 910.90
5057	Receveur Général du Canada (DASF - Mars 2015)	1 520.51
5058	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin avril)	181.66
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux (Mars 2015)	997.36
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>9 897.89</b>

### DÉBOURSÉS MARS 2015

Salaires Mars 2015	13 278.33
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>13 278.33</b>

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2015 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### 26. Période de questions

- Demandes d'informations diverses.

### 27. Conclusion

**15-04-80**

### 28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil :  
DE LEVER la séance à 21h03.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

---

Pierre Yelle  
Maire

---

Hélène Latraverse  
Secrétaire-trésorière p.i.